

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit

Nom commercial : Herbicide pour la pelouse Fiesta
N° d'homologation 29535 Loi sur les PA

Déposant :

W. Neudorff GmbH KG
An der Muhle 3
31860 Emmerthal, Germany
49-5155-624-100

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-858-7378

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

GHS - Classification américaine

Sensibilisation, peau Cat. 1	H317
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cat. 2B	H320
Toxicité aiguë, inhalation Cat. 5	H333

Mot indicateur : Avertissement

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H320	Provoque une irritation des yeux
H333	Peut être nocif par inhalation

Pictogrammes :



Conseils de prudence (prévention) :

P261	Éviter de respirer les aérosols.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection.

Conseils de prudence (intervention) :

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P321	Traitement spécifique (voir rubrique 4 de la FDS)
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de prudence (stockage) :

P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
-------------	---

Conseils de prudence (élimination) :

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.
------	--

3. Composition des ingrédients/données sur les ingrédients**Caractérisation chimique : Mélange**

Ingrédients dangereux		
<u>Ingrédients</u>	<u>% (p/p)</u>	<u>Données sur les risques</u>
Nitrate de sodium (N ° d'enregistrement CAS 7631-99-4)	19 à 21	Oxydant, irritant

Acide nitrilotriacétique (N ° d'enregistrement CAS 139-19-9)	0,5 à 0,8	Toxique
--	-----------	---------

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Donner de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle.

Peau : En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux.

Yeux : Rincer doucement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant et si cela peut se faire facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Ne pas provoquer le vomissement. Si la personne est somnolente ou inconsciente et vomit, la placer sur le côté gauche la tête penchée vers le bas. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants – aigus et à retardement

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier nécessaires.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5. Lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse ordinaire, gaz carbonique, mousse chimique, eau.

Risques particuliers découlant de la substance ou du mélange : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Conseils aux pompiers

Équipement protecteur : Aucune mesure spéciale requise.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement protecteur et mesures d'urgence

Précautions personnelles : Porter l'équipement protecteur approprié. Ne pas toucher le produit déversé ni marcher dedans. Ne pas toucher les contenants endommagés ni le produit déversé à moins de porter les vêtements protecteurs appropriés.

Précautions environnementales : Éviter tout ruissellement vers les voies d'eau et les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures de confinement/nettoyage : Stopper la fuite si cela ne pose pas de risque. Absorber le produit ou le recouvrir de terre, de sable ou d'autres matières absorbantes et transférer dans des contenants.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sûre

Manutention : Aucune précaution spéciale ne doit être prise si le produit est utilisé correctement.

Conditions d'un entreposage sûr, y compris les incompatibilités

Entreposage : Entreposer à la température ambiante, dans un endroit bien ventilé, à l'écart de toute chaleur excessive. NE PAS CONGELER. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder loin des matières incompatibles.

Matières incompatibles : Aluminium, zinc, acier.

8. Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

Paramètres de contrôle

Composantes aux valeurs limitées qui demandent une surveillance au travail :
Aucune surveillance requise.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel



Pictogrammes :

Voies respiratoires : Si la ventilation est insuffisante, porter de l'équipement respiratoire approprié. Suivre les règlements de l'OSHA sur les respirateurs à la section

26 CFR 1910.134. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées ou que des symptômes se manifestent.

Yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Mains : Porter des gants protecteurs.

Peau/corps : Lorsqu'il y a un risque d'exposition élevée de la peau, porter une combinaison de protection chimique ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Considérations sur l'hygiène générale en milieu de travail : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger ou de boire. Une douche de sécurité et une douche oculaire doivent être accessibles près des zones de travail.

Contrôles de l'exposition environnementale : Suivre les meilleures pratiques en matière de gestion des sites et d'élimination des déchets. Éviter de rejeter dans l'environnement.

9. Propriétés physico-chimiques

Apparence : Liquide rouge foncé

Odeur : Légère odeur d'ammoniac

pH : $6,50 \pm 1,50$

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point d'éclair : Non combustible

Inflammabilité : Produit ininflammable

Température de décomposition : Non déterminée

Chaleur de décomposition : Non déterminée

Danger d'une explosion : Le produit ne présente aucun risque d'explosion

Limites d'explosion supérieures : Non déterminées

Limites d'explosion inférieures : Non déterminées

Tension de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Densité à 20°C (68°F) : $1,39 \pm 0,03$ g/mL

Solubilité dans l'eau : Soluble

Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : Non déterminé

Viscosité : 7 ± 3 cPs (Brookfield LVF)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse dans des conditions d'utilisation normales.

Stabilité chimique : Stable à des températures et des pressions normales.

Risque de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Exposition à une chaleur excessive.

Matières incompatibles : Aluminium, zinc, acier

Produits de décomposition dangereux : NH₃, NO_x

11. Renseignements toxicologiques

Données sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : DL₅₀ (orale) (rat) > 5000 mg/kg; DL₅₀ (cutanée) > 5000 mg/kg

Voies de pénétration

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Yeux : Provoque une irritation des yeux

Ingestion : Aucune identifiée.

Inhalation : Peut être nocif par inhalation.

Catégories de cancérogénicité

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer): Groupe 2B: Possiblement cancérogène pour les humains - Acide nitrilotriacétique (N ° CAS 139-13-9)

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail):

Aucun ingrédient de ce produit présente à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'est identifié comme cancérogène ou cancérogène potentiel par OSHA

NTP (Programme national de toxicologie): Raisonnable d'être un cancérogène humain - Acide nitrilotriacétique (N ° CAS 139-13-9)

12. Renseignements écologiques

Toxicité : Aucune autre donnée pertinente disponible.

Persistance et dégradabilité : Aucune autre donnée pertinente disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune autre donnée pertinente disponible.

Autres effets néfastes : Aucune étude trouvée.

13. Élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets (produit) : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Déchets (emballage) : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

14. Données sur le transport

Classification DOT : Non assujetti à la réglementation routière du DOT américain.

Classification pour le transport de surface (É.-U.) : NMFC article 155050, classe

LTL : Herbicide 70 ou NMFC article 50320 Sub 2, LTL : classe 60

Numéro NU : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IMDG (mer) : Non dangereux. Non réglementé.

Classe IATA (air) : Non dangereux. Non réglementé.

Polluant marin : Non.

Groupe de conditionnement : Non réglementé.

Étiquette(s) de dangers : Non dangereux. Non réglementé.

Classe ADR (route) : Non réglementé.

Nom(s) d'expédition appropriée : Non réglementé.

Quantité à déclarer : Aucune

15. Données de réglementation

**Réglementations/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement
relativement à la substance ou au mélange**

SARA : S.O.

Section 355 (substance extrêmement dangereuse) : Substance non répertoriée.

Section 313 (listes des produits chimiques toxiques) : Substance non répertoriée.

TSCA (loi sur le contrôle des substances toxiques) : Substance non répertoriée.

Proposition 65

Produits chimiques connus pour causer le cancer : Substance non répertoriée.

**Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez
les femelles** : Substance non répertoriée.

**Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez
les mâles** : Substance non répertoriée.

Produits chimiques connus pour causer des problèmes de développement :
Substance non répertoriée.

Réglementation nationale : Substance non répertoriée.

Droit de savoir des États : Substance non répertoriée.

Critères en matière d'étiquetage en vertu de la LPA

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est soumis à certains critères en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces critères diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger requis pour les fiches signalétiques et les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les informations sur le danger suivantes apparaissent telles que requises sur l'étiquette du pesticide.

Dangers pour les humains et les animaux domestiques de compagnie

PRÉCAUTION : Cause une légère irritation des yeux. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

16. Autres renseignements

Dernière révision : 21 mars 2022

Date de préparation : 8 mai 2015

Déni de responsabilité : Les informations contenues aux présentes sont réputées exactes et fiables. Les données et les calculs sont fondés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des ingrédients du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance leurs besoins d'informations sont à jour, pertinentes et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche signalétique ne sont pas respectées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées l'utilisation anormale de ce produit, même si les mesures de sécurité raisonnables sont suivies. Les questions portant sur ce produit doivent être adressées au fabricant dont les coordonnées sont indiquées à la Section 1.